

Contact : [adp.forceouvriere@gmail.com](mailto:adp.forceouvriere@gmail.com)/ 06 12 11 26 61

**Clément Beaune**

Ministre délégué auprès du ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires chargé des Transports

**Bruno Lemaire**

Ministre de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique

Copie : PDG d'ADP  
FEETS-FO

Roissy, le 8 juin 2023

Objet : Demande audience

PJ : Lettre ouverte au PDG d'ADP

Monsieur le ministre des Transports,  
Monsieur le Ministre de l'Economie,

Par le présent courrier, nous vous écrivons pour donner suite à une audience avec le PDG d'Aéroports de Paris qui s'est tenue le mercredi 24 mai dernier. Pour votre parfaite information, nous vous écrivons sur le mandat d'une Assemblée Générale de compte rendu de cette audience.

Cette audience faisait suite à une lettre ouverte adressée au PDG d'ADP, initiée par le syndicat FO ADP et soutenue par 824 agents ADP. Vous constaterez qu'elle se conclut en ces termes : "**FORCE OUVRIERE estime que vous devez :**

- **Revenir aux systèmes des Iks, ou un système équivalent prenant en compte la distance du domicile.**
- **Annoncer dès à présent que vous allez geler la dégressivité des IDT prévue dans les jours à venir.**"

Nous avons argumenté dans le sens d'un retour aux IKS (ou de tout dispositif d'indemnités de transport prenant en compte la distance domicile-travail) avec un premier geste significatif qui devrait être le gel de la dégressivité prévue de l'IDT actuelle. Le PDG a précisé que le système des IK était un système pervers. Nous lui avons rétorqué qu'en ce cas, il fallait augmenter les traitements de base pour prendre en compte l'augmentation des coûts des carburants.

Au cours de ce débat, le PDG nous a répondu "*n'être fermé à aucune solution*" et ne pas être tenu par un calendrier fixe des NAO. Mais il a ajouté devoir "*demander à l'actionnaire*" (autrement dît l'Etat comme actionnaire majoritaire dans le capital d'ADP).

Le code de l'aviation civile dispose que le "*(...) Conseil d'Administration de la société Aéroports de Paris établit les statuts du personnel ainsi que les échelles de traitements, salaires et indemnités et les soumet à l'approbation du ministre chargé de l'aviation civile et du ministre chargé de l'économie et des finances. (...)*" (Article R. 251-3 du Code de l'Aviation Civile)

Respectivement Ministre des Transports et de l'Economie, vous pouvez donc décider d'aller dans le sens du retour aux IKS et/ou de l'augmentation des traitements de base.

Nous avons entendu vos déclarations récentes dans les médias. En mars de cette année, sur France Info, Monsieur le Ministre aux transports, vous avez déclaré : " *J'assume qu'il y a une part de symbole dans les décisions publiques et les décisions des grands groupes* ». Le 7 mai dernier, dans l'Emission BFM politique, Monsieur le Ministre de l'Economie, vous avez déclaré : "*J'appelle toutes les entreprises qui le peuvent à augmenter les salaires*"

Le code de l'aviation civile vous donne la possibilité de mettre votre parole en accord avec vos actes. Il vous donne la possibilité de décider que les agents ADP pourront retrouver leur acquis remis en cause (comme les IK) et leur pouvoir d'achat par une augmentation du traitement de base. Les agents ADP ne comprendraient pas que les actionnaires renouent avec les dividendes alors que les agents ADP seraient laissés sans rien.

En audience, le PDG d'ADP nous a déclaré n'être fermé à aucune solution. Vous appelez les entreprises qui le peuvent à augmenter les salaires. Le code de l'aviation civile vous en donne la possibilité. Donc, la solution à la satisfaction des revendications que nous portons – sur la base du mandat de la lettre ouverte au PDG et sur la base de l'assemblée générale - pourrait donc être trouvée très simplement et assez rapidement.

Dans ce cadre, nous vous demandons de bien vouloir recevoir une délégation.

Espérant une réponse positive de votre part, veuillez, Monsieur le Ministre des Transports et Monsieur le Ministre de l'Economie, accepter nos salutations.

Fabrice Criquet  
Secrétaire général du syndicat FO ADP  
Sur mandat de l'assemblée générale du 24 mai dernier

NB : Au-delà des revendications évoquées dans le présent courrier, nous avons appris que la direction fait des propositions de nature à remettre en cause le statut du personnel des agents d'ADP et à faire voler en éclat l'unicité de celui-ci.

Pour ce qui concerne notre syndicat, nous vous affirmons dès aujourd'hui notre opposition. Opposition que nous avons transmise à la direction d'ADP et que si celle-ci entendait poursuivre, alors nous serions contraints d'en appeler de nouveau à la mobilisation et de revenir vers vous.